

CABINET

N° 0026 / MCAC-CAB

NOTE DE SERVICE

Il est mis en place au Ministère du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation, sous la supervision de Monsieur le Directeur de Cabinet, une cellule technique des experts ayant pour champ de compétence la révision de l'Accord commercial conclu entre le Gouvernement de la République du Congo et le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, le 12 Avril 1978 à Brazzaville

La cellule technique des experts est composée ainsi qu'il suit :

- La Conseillère au commerce extérieur au Ministère du commerce;
- Le Directeur général du commerce intérieur;
- Le Directeur général du commerce extérieur;
- Le Directeur général de la concurrence et de la répression des fraudes commerciales;
- La Directrice de la promotion et de la qualité à l'agence congolaise de normalisation et de la qualité ;
- Un représentant du ministère des affaires étrangères, de la Coopération et des Congolais de l'Etranger ;
- Un représentant de la chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers de Brazzaville ;
- Un représentant de la chambre de commerce d'industrie, d'agriculture et des métiers de Pointe-Noire;
- Un Représentant de l'UNICONGO;
- Un Représentant de la COGEPACO;
- Un Représentant de l'UNOC.

La cellule technique des experts peut faire appel à toute personne ressource.

La présente note de service prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Brazzaville, le 26 AOÛT 2020

Ampliations:

MCAC-CAB	1
DGCE	1
DGCI	1
DGCRFC	1
DGCCCE	1
Intéressés	4
Archives	1/10



Ministre d'Etat,
Ministre du Commerce, des Approvisionnements
et de la Consommation

Alphonse Claude N'SILOU.-